

L'empêcheur de croire en rond

GoZias

HEBDO 475

10^{ème} année - semaine du 6 au 12 avril 2017 - 2 €

ÉCONOMIE > 9
Changer la vie avec
200 milliards d'euros

ACTUALITÉ > 15
Episcopat : à la veille
d'un moment historique ?

POLITIQUE > 11
Qu'as-tu appris
à l'école ?

SOCIÉTÉ > 17
Le CRIF contre la liberté
de manifester

Entretien avec Mgr Lafont,
évêque de Cayenne

Guyane : « Une colère qui vient de loin »



ENQUÊTE > Stocamine :
le parfum des affaires en Alsace

Stocamine : le parfum des affaires

A Wittelsheim, un événement d'une extrême gravité soulève protestations des élus alsaciens et des citoyens qui demandent le déstockage de déchets hautement toxiques entreposés chez Stocamine, un ancien site minier : environ 42 000 tonnes risquent d'être définitivement enfouies dans des barrages de béton. La grande perdante, selon des études de spécialistes, la nappe phréatique rhénane qui serait touchée par la remontée des eaux polluées, rendue impropre à la consommation et à l'agriculture, alors que s'affirme le réchauffement climatique. Le risque est d'autant plus important pour les générations à venir, que la région est en zone sismique.

Après une commission d'enquête, la grande majorité des citoyens et des élus se sont déclarés contre l'enfouissement, et pourtant c'est l'option qui a été retenue par le préfet du Haut-Rhin, représentant de l'Etat. Un déni de démocratie qui pose de nombreuses questions... Un point mérite toutefois d'être souligné : les commissaires-enquêteurs, s'ils ont dû se plier à la volonté de l'administration, ont sorti un rapport (obligatoirement accessible sur le site

de la préfecture) qui contredit leur conclusion favorable à l'enfouissement. Prudents peut-être, en prévision d'un retournement de situation, mais probablement honnêtes et consciencieux. Sans doute un rapport unique en son genre qui fait espérer dans la nature humaine. Comme à Bure (Meuse), où un centre doit accueillir des déchets nucléaires, l'heure est à l'enfouissement avec mascarade de débat public.

L'argent public a été dépensé sans compter, et la note risque de s'alourdir malgré toutes les mises en garde, malgré l'action déterminée du Collectif Déstockamine depuis 2010. Ne serait-il pas temps d'investir dans le recyclage des déchets et d'en extraire les métaux lourds ? Il n'est plus tolérable que l'Etat confie leur gestion à des entreprises qui ne se soucient pas de leur devenir. Pas plus qu'il est tolérable qu'une entreprise publique, la Société des Mines de potasse d'Alsace, fasse le forcing pour un confinement qui bénéficiera aux bétonneurs et à quelques autres. Tout porte à croire qu'on est face à un scandale d'Etat qui peut éclater à tout moment, comme les sources d'hydrogène issues des déchets et tous ces résidus entassés dont on ne connaît pas toutes les réactions chimiques. Eva Lacoste

Enfouissement des déchets ultimes

La nappe phréatique rhénane en danger

Eva Lacoste

En Alsace, près de Mulhouse dans le Haut-Rhin, des déchets non radioactifs mais hautement toxiques, entreposés depuis 1999 dans le centre de stockage Stocamine, risquent de contaminer la plus grande nappe phréatique d'Europe. Malgré l'opposition des citoyens, des associations et des élus locaux, le préfet autorisait le 24 mars leur prolongation illimitée en couches géologiques profondes.

La demande de la Société des Mines de potasse d'Alsace, actionnaire unique de Stocamine, le préfet du Haut-Rhin avait prescrit, par arrêté du 18 octobre 2016, une enquête publique portant sur le confinement illimité de déchets industriels entreposés chez Stocamine. Celle-ci se déroulait entre le 7 novembre et le 15 décembre 2016 dans neuf communes¹. Le 24 mars, un peu plus de trois mois après la clôture de l'enquête, le représentant

de l'Etat confirmait ce que beaucoup craignaient : « *La prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain de déchets non radioactifs appelé Stocamine, situé sous le territoire de la commune de Wittelsheim.* »

Le oui-mais des commissaires enquêteurs

Sur deux cent quatre-vingt-dix-sept expressions, deux seulement étaient en faveur du stockage illimité. Les élus se sont prononcés massivement contre : huit conseils municipaux sur neuf, Mulhouse Alsace Agglomération, conseil régional du Grand Est, conseil départemental (ex-conseil général). L'ancienne mine de potasse, qui a laissé place à Stocamine, a été creusée dans des terrains friables, sédimentaires. L'eau va donc s'infiltrer dans les galeries, se mélanger aux déchets toxiques et envahir toute la mine. Cette eau polluée remontera ensuite jusqu'à la nappe phréatique située au-dessus, qui sera contaminée dans un siècle, deux siècles... Les experts se contredisent et sont incapables de le prédire. Au centre

des inquiétudes, la nappe phréatique rhénane, la plus importante réserve d'eau souterraine d'Europe, qui s'étale sur plus de 500 km², entre Bâle (Suisse) et Francfort (Allemagne), en passant par l'Alsace où elle atteint 2 800 km².

Entre novembre et décembre 2016, on a pourtant dû se contenter d'une pseudo-enquête qui a servi de vernis à une consultation démocratique, puisque ce sera un avis favorable au stockage illimité, dans le « *Rapport, avis et conclusions de la commission d'enquête* »². Texte assorti de nombreuses remarques et réserves qui attestent du malaise des commissaires-enquêteurs dans ce dossier Stocamine. Ils notent l'absence de solution alternative au seul confinement et écrivent : « *Il est vraisemblable qu'on se trouve devant un vrai sujet de santé publique pour les générations futures (...)* Nous ne pouvons souscrire à l'idée que notre génération contribue, en toute quiétude, à dégrader la nappe d'Alsace dans les siècles à venir. » Ils vont plus loin et affirment que leurs remarques et avis auraient dû les conduire « *à donner un avis défavorable*



Journée mondiale de l'eau à Wittelsheim, le 22 mars 2016 à l'appel du Collectif Déstockamine. © DR

au présent projet ». Le communiqué du préfet du 23 mars, diffusé la veille de sa conférence de presse, brille pour sa part par quelques oublis et imprécisions qui révèlent la volonté d'un passage au forcing (cf. encadré p. 7).

44 000 tonnes de déchets toxiques

Situé sous le massif forestier de Nonnenbruch, au nord-ouest de Mulhouse, le gisement alsacien de potasse a été un véritable fleuron industriel durant tout le XX^e siècle. Ce minerai salin, à base de chlorure de potassium, a été utilisé pour fertiliser les terres agricoles, pour l'affinage de l'aluminium et le déneigement, dans l'industrie (verrerie et savonneries). Considérée comme pas assez rentable, la production, jusqu'à 10 millions de tonnes par an, sera condamnée. Dans les années 1980, une idée fait son chemin... Les Mines de potasse d'Alsace, dont la fermeture était prévue en 2004, pourraient laisser place à un centre de stockage de déchets ultimes. Les élus concernés par l'enquête publique de 1996 donnent leur accord au projet Stocamine. C'était l'époque où

les mines fermaient les unes après les autres... Pour les mineurs, la perspective du chômage s'envolait, avec la promesse d'une reconversion et la création de 250 postes. Aux habitants et aux associations écologistes locales qui s'inquiétaient, on affirme que les déchets peuvent être remontés à tout moment.

L'arrêté préfectoral de 1997 autorisait donc le stockage de 320 000 tonnes de déchets pour une durée maximale de trente ans, et introduisait la notion de réversibilité imposée par la loi de 1992 sur le stockage en formation géologique profonde³. En cas de non-conformité ou d'incident grave, les déchets devaient être retirés. Stocamine, désormais filiale de l'entreprise publique des Mines de potasse d'Alsace, fonctionne à partir de février 1999, mais son histoire tourne court : le 10 septembre 2002, dans le site « *totalelement sécurisé* » se déclare un incendie dévastateur (cf. focus p. 6). Le centre ferme ses portes en septembre 2003... Il n'aura embauché que 24 personnes. Dans les anciennes galeries, se sont accumulées en trois ans 19 500 tonnes de déchets de classe O, les plus dangereux (mercure,

arsenic, cyanure...) conditionnés dans des fûts métalliques de 250 kg et des big bags d'une tonne. Ainsi qu'environ 2 000 tonnes de résidus d'incinération et d'amiante, métaux lourds toxiques de classe 1, entreposés sans autorisation officielle dans le bloc 15, qui ont été à l'origine de l'incendie de 2002. En tenant compte de l'arrêté préfectoral de 1997, tout aurait dû être retiré, mais il n'en sera rien.

Le point de non retour quoi qu'il en coûte...

« *Les pouvoirs publics n'ont jamais eu l'intention de mettre en œuvre la réversibilité*, nous déclare Yann Flory, de l'association Gaïa et porte-parole du Collectif Déstockamine. Créé en 2010, le Collectif milite pour le déstockage complet, y compris dans le bloc 15 si la situation le permet, rassemble défenseurs de l'environnement, associations de consommateurs et syndicats⁴. *Après l'incendie de 2002, on aurait pu déstocker sans problème, mais la volonté n'y était*



© DR

pas et il s'agissait de jouer la montre pour justifier l'enfouissement illimité. Les galeries se déforment, on prétend que c'est devenu trop difficile, mais les moyens techniques existent. » Actuellement, les déchets mercuriels doivent être envoyés dans un autre site, à Sonderhausen en

Allemagne. Mais les éloigner du territoire national ne règle pas le problème qui se posera chez nos voisins. « Stocker les déchets à environ 500 mètres sous terre est la pire des gestions, la mémoire se perd, la surveillance n'est plus assurée, » reprend Yann Flory qui évoque des stockages

sécurisés en surface. Le financement : « On a jamais eu de données claires sur le coût du déstockage total. Ce serait aujourd'hui 380 millions d'euros, contre 60 millions dans les années 2000. Pas d'explication sur l'écart, c'est l'opacité totale. Le confinement serait moins cher, mais quel serait le prix de la dépollution de la nappe phréatique ? »

Et le coût de l'immobilisme ? En 2014, la Cour des comptes épinglait « l'attentisme des pouvoirs publics » qui montait, fin 2012, à environ 45 millions d'euros, plus 5,5 millions par an pour les charges de structures, l'entretien du stockage et des galeries assuré par une entreprise polonaise qui emploie en intérim des anciens mineurs. Déstockage ou confinement, de toute façon ce sera là aussi à l'Etat de payer (donc le contribuable) puisque depuis fin 2008 celui-ci devenait actionnaire unique et financeur de la Société des Mines de potasse d'Alsace, les autres actionnaires ayant vendu leurs parts.

... et quelques promesses

Pour faire patienter ou calmer les opposants à l'enfouissement, on leur fait quelques

FOCUS

2002 : un incendie hautement révélateur

Survenu il y a près de quinze ans, l'événement pose de nombreuses questions. Cynisme de l'employeur, irresponsabilité, petits arrangements dont les braises ne sont pas totalement éteintes.

Le feu se déclarait le 10 septembre 2002 dans le bloc 15 de stocaMine, où étaient entreposés 472 big bags un peu particuliers, interdits par le cahier des charges¹. Quelques jours auparavant, l'entreprise Sêché Environnement, spécialisée dans la valorisation et le traitement des déchets ménagers et industriels, profitant de sa position d'actionnaire principal de Stocamine, avait pesé de tout son poids sur son pédégé, Patrice Dadaux. Celui-ci avait accepté les gros sacs d'une tonne, dans lesquels se trouvaient un mélange d'amiante et de matières interdites hautement inflammables, engrais et soufre. Les conducteurs de poids lourds avaient évoqué une odeur pestilentielle et une température de dix degrés plus élevés que la température extérieure. Les syndicats avaient exigé des analyses, mais la direction ordonnait le stockage à 500 mètres sous terre.

Il faudra trois jours pour maîtriser le feu, trois mois pour évacuer les substances gazeuses libérées dans l'atmosphère, et 474 mineurs seront intoxiqués. Patrice Dadaux était condamné en 2009 à quatre mois de prison avec sursis et Stocamine à 50 000 euros d'amende. Pas

cher payé... Par contre, le nom de l'entreprise Sêché ne sera jamais prononcé durant le procès de Mulhouse, malgré des méthodes qu'on pourrait qualifier de mafieuses. Il est vrai aussi que le créateur de l'entreprise, Joël Sêché, a été classé par Challenge en 2016, à la 461e place des grandes fortunes françaises, et a d'énormes contrats avec l'Etat. Après la fermeture du centre de stockage Stocamine en 2003, le directeur sera remercié mais il retrouvera rapidement un emploi.

Les mineurs présents sur les lieux avaient aidé les secours. Depuis, plusieurs d'entre eux souffrent de difficultés respiratoires. « Ils ont été envoyés au casse-pipe avec de simples blousons de mineurs, sans protections. Seuls les pompiers disposaient d'un équipement spécial », avait déclaré un de leurs avocats. Pour avoir été exposés aux fumées toxiques, 74 ont obtenu réparation, si on peut dire : 1 500 euros pour chacun d'entre eux.

Le député Francis Hillmeyer (5ème circonscription du Haut-Rhin) déposait une proposition de résolution à l'Assemblée nationale (n° 2116 du 1er mars 2005), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes et les conséquences de l'incendie. Celle-ci était composée de trente membres. Mais aucun bilan de cette commission n'a, semble-t-il, été dressé. □ E. L.

1. Il s'agissait de déchets récupérés par l'entreprise Sêché, après l'incendie d'un bâtiment de conditionnement et de stockage de produits phytosanitaires et d'engrais de l'entreprise Solupack, sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire).

promesses. En décembre 2012, la ministre de l'Écologie Delphine Batho ordonne le retrait de 11 % des déchets, dont 56 % des éléments mercuriels (de classe 0, particulièrement dangereux) et le confinement pour le reste. Avec Ségolène Royal en 2014, ce sera 93 % des déchets mercuriels ou au minimum 56 % en cas de difficulté, soit entre 6 et 12 % de l'ensemble. La presque totalité des déchets, environ 42 000 tonnes, restera confinée. Sous la pression des élus alsaciens majoritairement opposés à l'enfouissement, tous partis confondus, une concertation publique est lancée (novembre 2013-février

2014). Une large majorité de la population demande la sortie de la totalité des déchets. Et comme un peu plus tard en 2016, le débat public est convoqué pour la forme.

Au début du stockage, en 1999, les colis de déchets étaient déposés de façon à laisser de l'espace sur les côtés pour la réversibilité. Mais au bout de quelques mois, ils seront empilés sur toute la hauteur des galeries, selon les témoignages de plusieurs ouvriers. Après l'incendie de 2002, l'inaction joue sur le principe de non retour et les promesses de réversibilité de 1997 semblent

enterrées. C'est bien cette volonté qui domine, si on prend en compte le retrait des colis mercuriels engagés en 2014 à la demande de Ségolène Royal. Les colis étant mélangés, pour sortir entre 300 et 400 sacs de mercure, il faut en retirer environ 4 000, leur trouver une aire de stockage, les reconditionner et les rentrer à nouveau. Une aberration qui met à mal la thèse de l'impossibilité d'un déstockage plus important.

suite page 8

FOCUS

Les impasses du préfet du Haut-Rhin

Le communiqué de presse du représentant de l'Etat brille par quelques oublis regrettables. D'autant plus graves qu'une contamination de la nappe rhénane impacterait l'avenir de toute une région. Une mise au point s'impose.

En date du 23 mars, le communiqué de Laurent Touvet cite les avis favorables à l'enfouissement du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (séance du 23 février 2017) et du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (séance du 7 mars 2017), deux organismes administratifs¹. Aucune référence par ailleurs au bureau de la Commission locale de l'eau, dont le rôle est la mise en œuvre des orientations des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Le 28 novembre 2016, celui-ci émettait un avis défavorable à la demande d'autorisation de prolonger le stockage souterrain, pour une durée illimitée, en insistant sur le déstockage de l'ensemble des déchets.

Le préfet ne parle pas davantage des citoyens et des élus qui se sont exprimés majoritairement contre l'enfouissement. Étonnant dans le cas d'une enquête publique, censée justement leur donner la parole.

Le communiqué de presse dit aussi : « *A mi-2014, à la suite d'une nouvelle concertation au niveau local, organisée sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public, et pour tenir compte des attentes exprimées par les élus et la population, un scénario de retrait de déchets plus ambitieux, jusqu'à 93 % du mercure contenu dans les déchets, avec un minimum de 56 % en cas de difficultés techniques, a été retenu par le ministère de l'Environnement.* » Les références sont conformes, sauf qu'il n'est pas précisé que la grande majorité de la population s'était exprimée contre l'enfouissement.

L'art de la lecture sélective

En page 105 de leur rapport, les commissaires-enquêteurs écrivent : « *Nous pensons que ce déstockage, dont le démarrage a beaucoup trop tardé, doit être accéléré tant que c'est encore possible et concerner tous les déchets comportant des fractions solubles significatives et pas seulement le mercure. L'accélération du processus est essentielle pour l'avenir et serait un signe de compréhension envers une partie de la population qui demande de façon tout à*

fait légitime la préservation de la nappe. » Un peu plus loin en page 108, dans la partie Conclusion : « *Bien que le déstockage ne fasse pas partie du dossier soumis à l'enquête, l'arrêté préfectoral, quelle que soit son orientation, acceptation ou refus, doit en traiter pour prescrire la poursuite des extractions de tous les déchets comportant une part soluble polluante significative et pas seulement les déchets mercuriels. La charte de l'environnement, inscrite dans la constitution, nous semble en faire une obligation.* »

« *Or, le préfet s'en réfère uniquement à la décision ministérielle de ne déstocker que les déchets mercuriels et le zirame, la sortie des déchets arséniés ayant été abandonnée, alors que nous savons que les autres polluants, sauf l'amiante, sont solubles dans l'eau, nous rappelle Jean-Paul Barberot, militant de l'association Alsace Nature membre du Collectif Déstockamine. Et encore avons-nous des soucis sur le contenu des colis étiquetés "amiante", descendus sans contrôle et qui ont été à l'origine de l'incendie de 2002, alors que l'amiante est ininflammable.* »

Egalement page 108, après avis favorable au stockage illimité, sous le titre « *réserves impératives, cumulables et non négociables* », une demande : « *Le lancement immédiat d'une évaluation sérieuse du débit d'ennoisement (hausse du niveau de l'eau) de la mine.* » Une « *étude loyale* » doit être lancée « *avec la volonté d'aboutir* ». Ces deux dernières précisions ne sont pas de trop... « *Il n'est pas question de cette étude dans le communiqué du préfet, poursuit Jean-Paul Barberot. Sera-t-elle faite ? De toute façon, elle aurait dû l'être avant le lancement de l'enquête publique.* »

Terminons par ce passage de la page 106, « *Avis global de la mission d'enquête* » : « *Après des promesses fallacieuses, des engagements non tenus, des fautes techniques indiscutables et une très longue inaction dommageable, il est à peine tolérable que le projet présenté soit incomplet. Nous ne pouvons souscrire à l'idée que notre génération contribue en toute quiétude à dégrader la nappe d'Alsace dans les siècles à venir (...). Les moyens pour ce faire pourraient être de déstocker la totalité des produits comme le demande un certain nombre de citoyens, d'organisations, d'élus et de collectivités.* »

« *Dans leur avis favorable au stockage illimité, les commissaires-enquêteurs sont en contradiction avec les remarques développées dans leur rapport, conclut Jean-Paul Barberot. Il est manifeste qu'ils se sont prononcés à contre-cœur et qu'ils étaient en service commandé.* » □

1. Les membres du premier sont nommés par le préfet qui assure sa présidence. Le second est rattaché au ministère de l'Environnement.

LANCEURS D'ALERTE

Le comité de suivi du site, comme la commission locale d'information et de surveillance à laquelle il succède en février 2012, ne sera pas informé de la plupart des expertises concernant le stockage et le déstockage, conduites depuis 2003. Stocamine reconnaît aujourd'hui avoir conduit une centaine d'études, mais moins de dix leur ont été communiquées. C'est toujours la même volonté d'écarter citoyens et associations : bien que le Collectif Déstocamine soit membre du comité de suivi depuis 2012, il n'a pas été informé officiellement de la conférence de presse du préfet, le 24 mars 2017. Ses représentants n'ont pu y assister, puisque seuls les médias étaient invités.

Le principe de précaution après les bétonneurs

Malgré un manque de transparence, des informations réussissent à passer... En février 2011, le comité de pilotage de Stocamine évoque « *une pollution de la nappe phréatique par remontée de la saumure éventuellement contaminée* » et estime que le retrait des colis de déchets est techniquement possible, sauf ceux du bloc 15 pour garantir la sécurité des personnes. Les ingénieurs des mines Caffet et Sauvalle retiennent, dans leur rapport de juin 2010, un ennoyage (remontée des eaux) dans une fourchette comprise entre cent et cent cinquante ans et ajoutent que le transfert de saumure pourrait commencer six cents ans plus tard... En désaccord avec ces derniers, l'Ineris-Institut national de l'environnement industriel et des risques, établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, place l'ennoyage dans une fourchette plus lointaine, entre deux et six siècles. Une seule certitude, la remontée des eaux contaminées qui impacteront la nappe phréatique. « *Au mieux* », ce serait dans une quarantaine de générations, très court à l'échelle du temps. Peut-être davantage... Mais avons-nous le droit de laisser un tel héritage aux générations à venir ? Le principe de précaution de la Charte de l'environnement est ici curieusement ignoré.

Pour pallier à toute fuite, il est question de barrages souterrains en béton ou bentonite et la réalisation en 2017 de deux barrages pilotes. Pour peser en faveur d'une situation de non retour ? Des expérimentations sont en cours en Allemagne, où les



© DR

géologues considèrent qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour tirer les premières conclusions. Et ce serait oublier que la région est en zone sismique moyenne et que des failles sont à prévoir. Selon les dernières études de l'Ineris, des barrages ne pourront que retarder l'ennoyage et réduire le débit de la saumure polluée sortant du stockage. Les bétonneurs sont en tout cas alléchés par un marché d'envergure. Sur les rangs, l'entreprise franco-suisse LafargeHolcim (compromise en Syrie pour ses arrangements avec Daech), intéressée par ailleurs par le mur anti-immigrés de Donald Trump.

Les partisans du confinement pourraient s'appuyer sur l'amendement proposé par Michel Sordi, élu député (UMP/Les Républicains) de la 7e circonscription du Haut-Rhin le 16 juin 2002, peu avant l'incendie dans le centre de stockage Stocamine. Le député proposait d'insérer quelques mots dans le deuxième alinéa de l'article L.515-7 du code de l'environnement. Son amendement de 2006 prévoit « *qu'au bout d'un an d'inactivité, les centres de stockage souterrain de produits dangereux deviennent des centres de stockage définitifs* ». Un amendement taillé sur mesure, qui contredit le principe de réversibilité, et dont les raisons peuvent échapper. Qui donc a conseillé le député ?

Le Collectif Déstocamine poursuit les contacts en Allemagne et en Suisse, concernés par la grande nappe rhénane. En

Alsace, les élus montent au créneau contre un enfouissement qui prépare un avenir empoisonné aux générations futures. « *La sortie des éléments mercuriels devrait durer un an ou deux, et tant que le centre Stocamine n'est pas fermé comme un sarcophage, avec les millions d'euros qu'il faudra encore déboursier, la contestation se poursuivra* », nous affirme Yann Flory qui mène le combat depuis vingt-huit ans : « *De plus en plus de jeunes nous ont rejoints dans les dernières manif. Ils arrivent, sensibles à l'environnement, intrépides dans les actions collectives.* » □

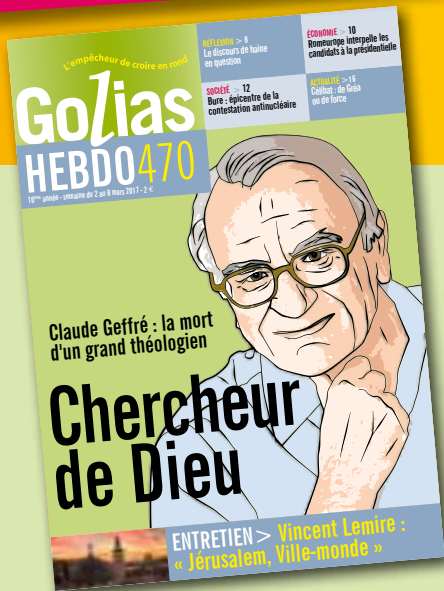
1. Cernay, Kingersheim, Lutterbach, Pfstatt, Reiningue, Richwiller, Staffelfelden, Wittelsheim, Wittenheim.

2. Pour accéder au rapport de l'enquête publique, moteur de recherche : "préfecture du Haut-Rhin enquêtes publiques". Cliquer "Dossier des Mines de potasse d'Alsace", puis "Rapport et conclusions de la commission d'enquête du dossier MDP".

3. Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.

4. Collectif Déstocamine, huit associations : ACCES, AC Langenzug, Alsace-Nature, Bund, CLCV-68, Gaïa, Perspectives Actions Citoyenneté Cernay et Environs, Thur Ecologie Transport. Cinq organisations syndicales : CFDT Mineurs, CFTC-CMTE, CFTC Mineurs, CGT Mines, UMMA CFDT.

GoZias HEBDO



Chaque semaine, GoZias HEBDO l'hebdo chrétien d'actualité qui ne mâche pas ses mots !

Un outil d'information
et de **décryptage** indispensable
pour une véritable
résistance spirituelle

34 € *
au lieu de 48 €
pour six mois d'abonnement
découverte

GoZias Hebdo propose chaque semaine un travail d'information et d'analyse critique de l'actualité religieuse au carrefour des questions de société et de la géopolitique internationale.

GoZias Hebdo se situe aussi au cœur des débats intellectuels et spirituels sur le christianisme et la modernité.

GoZias Hebdo répond ainsi à une attente importante : celle d'aller de l'avant sur ce chemin exigeant mais passionnant d'un christianisme authentique et inventif, à la lumière de la grande tradition évangélique et ecclésiale inscrite dans l'histoire des hommes et des femmes de notre temps.

Bulletin d'abonnement

Veuillez retourner ce bon de commande en cochant les cases correspondantes et en joignant votre règlement à l'ordre de GoZias - BP 3045 - 69605 Villeurbanne cedex.

Pour la Belgique virement à l'ordre de GoZias sarl, compte n° 435-3400801-61
 Je désire désire abonner un(e) ami(e) à GoZias Hebdo pour 6 mois (24 n°/an) au prix de 34 euros

Je désire commander le n°172 de GoZias Mgazine au prix de 10,50 euros (+ 3 euros pour les frais de port)

Je désire commander le livre Propos croisés au prix de 12 euros (+ 3 euros pour les frais de port)

Règlement par chèque

Règlement par carte bancaire (CB, VISA, ou MASTERCARD)

Montant à débiter €

Nom du titulaire Date d'expiration :

Numéro :

Veuillez noter les 3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte

Date et signature :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal

Ville

Pays

Et bien sûr vous pouvez vous abonner à la formule téléchargeable sur notre site web :

<http://www.golias.fr/>